

La coiffure militaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **27 (1882)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA COIFFURE MILITAIRE

La tenue d'une armée nationale doit remplir les conditions suivantes :

- 1° Uniformité de l'habillement.
- 2° Choix judicieux des couleurs et des matières premières.
- 3° Simplicité.
- 4° Commodité.
- 5° Elégance.
- 6° Economie.

C'est ainsi que s'exprime un officier supérieur français, M. le colonel Prudhomme, dans une étude sur la tenue de l'infanterie, étude sérieuse, publiée par le « Journal des sciences militaires. »

Notre tenue répond-elle aux conditions énoncées ci-dessus ?

Sans être chauvin, on peut admettre qu'en général notre uniforme laisse à désirer.

Il est commode, très simple, et la qualité en est bonne, depuis que la Confédération exerce un contrôle plus sévère. Il est même élégant, lorsque l'homme n'est pas coiffé du chapeau conique.

Ce chapeau fait ombre au tableau. Non seulement il est disgracieux, mais il ne possède pas du tout les qualités essentielles d'une coiffure militaire.

« La coiffure doit affecter la forme de la tête, préserver la nuque, les oreilles et les yeux, comme le crâne, autant que possible, du froid, du soleil et de la pluie, la garantir des coups de sabre et de lance et être aussi légère que solide et bien assujettie. » Telle est la coiffure demandée par M. le colonel Prudhomme. Nous partageons entièrement sa manière de voir et nous ajouterons : *elle doit permettre au fantassin le tir dans toutes les positions, et surtout le tir couché, avec sac au dos, sans qu'il soit obligé de se décoiffer. »*

Or, si notre chapeau garantit bien la nuque, les oreilles et les yeux de la pluie et du soleil, c'est au détriment du tir. La partie postérieure de la visière empêche le soldat de viser étant couché, le sac pousse la coiffure sur les yeux. Cet inconvénient est surtout sensible aux grandes distances, en raison de l'élévation de la hausse. Sans doute, les hommes élancés, ayant le cou bien dégagé ne s'en ressentiront pas, mais c'est le petit nombre, et la coiffure

doit convenir à la généralité de la troupe. Le poids est en outre mal équilibré, il repose désagréablement sur le front.

S'il ne s'agissait que de la question d'élégance ou de commodité, il ne nous viendrait pas à l'idée de réclamer une modification. Mais en présence d'une défectuosité aussi grave que celle que nous signalons, il n'y a pas à hésiter, il faut agir.

A quoi servirait un armement perfectionné si l'homme ne peut pas l'utiliser en profitant du terrain, sans être gêné par sa coiffure?

C'est le motif pour lequel nous émettons le vœu que des essais se fassent dans les différentes écoles. Nous avons la persuasion qu'ils entraîneront inévitablement l'adoption d'un autre couvre-chef.

Quant à la forme à admettre, nous n'avons aucune idée arrêtée; les essais démontreront quelle est la coiffure à préférer. Examinons les modèles admis dans les autres armées où l'on a plus d'expérience et faisons un bon choix convenant à tout le monde, c'est-à-dire s'adaptant commodément à toutes les têtes, aussi bien à la race latine qu'à la race germanique. Suivons surtout l'exemple des gens pratiques et, sous ce rapport, nous ne pourrions mieux faire que d'imiter les Anglais. Leur chapeau casque nous paraît réunir toutes les qualités de la coiffure militaire; du reste il a fait ses preuves dans différentes campagnes, en Asie et en Afrique.

En tous cas, nous pensons que le feutre des chapeaux actuels doit être abandonné; on ne peut plus en obtenir de bonne qualité; il est gâté par l'apprêt et s'use très rapidement. Une étoffe imperméable ou un cuir chagriné le remplaceraient avec avantage.

† †

LA REVUE DES VOLONTAIRES ANGLAIS

A PORTSMOUTH, LE LUNDI DE PAQUES

Une correspondance de Londres à la *Gazette de Lausanne* disait, il y a quelques mois, que les milices anglaises équivalaient à nos troupes suisses.

Si c'était le cas, les Anglais auraient atteint un très beau résultat.